



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES VENTES-ACHATS- ESTIMATIONS au 1^{er} janvier 2021

LES HONORAIRES SONT A LA CHARGE DU VENDEUR.

1°) MAISONS-APPARTEMENTS-TERRAINS -LOCAUX PROFESSIONNELS :

- Mandat « BY ORPI » ou EXCLUSIF : 5% TTC avec minimum forfaitaire
de 5 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros honoraires forfaitaires de 15 000 €uros TTC

-- Mandat « BY ORPI » ou EXCLUSIF **ANCIENS CLIENTS*** : 4% TTC avec minimum forfaitaire
de 4 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros, honoraires forfaitaires **ANCIENS CLIENTS** de 12 000
€uros TTC.

- Mandat SIMPLE :6% TTC avec minimum forfaitaire
de 6 000 €uros TTC

A PARTIR D'UN PRIX DE 300 000 €uros, honoraires forfaitaires de 18 000 €uros TTC.

2°) FONDS DE COMMERCE - DIVERS :

- Mandat EXCLUSIF : 5 % Hors Taxes du prix de vente avec minimum
forfaitaire de 5 000 € hors taxes.

- Mandat SIMPLE : 6 % Hors Taxes du prix de vente avec minimum
forfaitaire de 6 000 € hors taxes.

* Il s'agit des tarifs minimums habituellement pratiqués par l'agence.

Un tarif spécial peut être proposé au client sur devis, selon la complexité d'une mission ou son éloignement géographique.

Les prix affichés s'entendent hors frais de notaires.

En cas de délégation de mandat, les honoraires sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

*Anciens clients (vendeurs ou acquéreurs). : s'entend de clients ayant régularisé un acte de vente avec notre société (**AIN AGENCES SARL**)

ORPI - AIN AGENCES SARL- Siège social : 34, Avenue Alphonse Baudin 01000 BOURG EN BRESSE - SARL au Capital de 112 000 €-APE 6831Z-

RCS BOURG 402 956 122- Carte professionnelle N° 0101 2015 000 001 924 délivrée par la CCI de l'AIN-Garantie : sans objet : Notre société ne reçoit, ni ne détient de manière directe ou indirecte, aucuns fonds, effets ou valeurs à l'occasion des opérations spécifiées dans l'article 1 de la loi 70-9 du 2 janvier 1970.



Des femmes et des hommes
pour votre bien

HONORAIRES VENTES-ACHATS ESTIMATIONS

3°) EXPERTISES-ESTIMATIONS :

Réalisées par Mr Serge PROST, licencié en droit, expert en immobilier

Estimation avec avis de valeur : 300 Euros TTC
Expertise détaillée avec avis de valeur : 600 Euros TTC

(Tarif valable pour une estimation ou une expertise située à 30 kilomètres maximum de l'Agence, au-delà de 30 kilomètres les frais de déplacement feront l'objet d'un devis).

4°) VACATIONS DIVERSES : (Etats des lieux, conseils en immobilier, etc...)

Réalisées par Mr Serge PROST, licencié en droit, expert en immobilier, sur devis.

ORPI- AIN AGENCES SARL- Siège social : 34, Avenue Alphonse Baudin 01000 BOURG EN BRESSE - SARL au Capital de 112 000 €-APE 6831Z-
RCS BOURG 402 956 122- Carte professionnelle N° 0101 2015 000 001 924 délivrée par la CCI de l'AIN-Garantie : sans objet : Notre société ne reçoit, ni ne détient de manière directe ou indirecte, aucuns fonds, effets ou valeurs à l'occasion des opérations spécifiées dans l'article 1 de la loi 70-9 du 2 janvier 1970.